



Refus d'entrer en Ehpad

Par Jeromar

Bonjour,

Mon père agé et atteint de la maladie de Parkinson ne veut pas rentrer en Ehpad.

Le problème est que ma mère n'arrive plus à s'en occuper: il tombe souvent plus ou moins fort (trauma crânien, fracture des côtes, etc...) et l'aide ménagère n'est plus suffisante. Les pompiers ou le samu ne veulent plus se déplacer.

On a aussi constaté qu'il commence à perdre la tête. De plus, il traite ma mère comme une esclave, hurle sur elle, l'empêche de dormir, l'insulte, etc... Elle est donc à bout de nerf, surtout que mon frère vient de décéder subitement à 54 ans. Elle n'a même pas pu faire son deuil alors que ça n'a pas touché mon père.

Le médecin traitant nous dit qu'il ne peut rien faire pour le forcer à aller en Ehpad et il ne veut même pas lui prescrire des calmants; il dit que c'est juste qu'il a du caractère.

Que puis-je faire pour aider ma mère dans l'urgence ? J'ai très peur qu'elle y laisse sa santé pour une personne odieuse.

Merci pour votre aide.

Par Isadore

Bonjour,

Toutes nos condoléances.

Malheureusement c'est une situation très compliquée.

Si votre père a une altération des facultés mentales, il faut demander la mise en place d'une mesure de protection.
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N155]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N155[/url]

Votre père ne voulant manifestement pas être aidé, il faut se concentrer sur la protection de votre mère.

Je vous conseille d'essayer de convaincre votre mère de déposer plainte pour les violences psychologiques dont elle est victime. De votre côté vous devez aller signaler aux forces de l'ordre que votre père se met en danger et commet des violences psychologiques sur votre père.

Voyez aussi d'urgence les services sociaux.

Le but n'est évidemment pas de faire mettre votre père en prison, mais de faire constater qu'il est dangereux pour votre mère pour obtenir soit une hospitalisation sous contrainte soit une mesure d'éloignement (qui de fait l'obligera à aller en EHPAD).

Idéalement votre mère comprendra cette stratégie et coopérera.

Est-il possible de trouver un autre hébergement pour votre mère à titre temporaire ? Si elle ne vit plus avec votre père pendant quelque temps, il sera possible de mettre en avant que votre père est particulièrement exposé au danger, sans personne pour le secourir s'il tombe.

Par Jeromar

Merci beaucoup pour votre réponse claire, je vais réfléchir à tous ces éléments.

Par kang74

Bonjour

Pour connaître un peu la problématique, avez vous essayé de parler à votre père en lui mettant les points sur les i niveau comportement ?

L'Alzheimer n'empêche pas certains moment de lucidité et , malheureusement l'agressivité fait aussi partie des symptômes .

Odieux c'est tout à fait le mot,ce qui est d'autant plus blessant quand on tient à cette personne

Vous dites qu'il tombe souvent et qu'il a des fractures : n'est il pas hospitalisé pour celà ?Pourquoi il n'y a pas de soins de suite ?

Enfin, quelle est la position de votre mère à ce sujet ? Car si elle même ne profite pas des hospitalisations ou consultations de votre père pour discuter de la situation, si elle n'accepte pas de voir des associations d'aidant qui peuvent orienter vers des structures pour avoir du temps de répit, personne ne prendra en compte son problème .

Et il faut qu'elle puisse avoir un suivi de santé ...

Donc je vous conseille de discuter avec votre mère avant de faire des démarches qu'elle ne cautionnera peut être pas .

Car c'est aussi très difficile pour le conjoint de vouloir lâcher prise et vous ne pouvez pas faire des démarches à sa place .

En tout cas , il y a une certitude : personne ne peut forcer un tiers à rentrer en ephad même sous tutelle .

Par LaChaumerande

Bonjour

Pathologie effectivement compliquée qui ne se résume pas à quelques tremblements comme le croit la majorité des gens

Le médecin traitant [...] ne veut même pas lui prescrire des calmants; il dit que c'est juste qu'il a du caractère.

Votre père est-il suivi par un neurologue ? Celui-ci pourrait éventuellement lui prescrire un antipsychotique adapté qui limiterait les dégâts, certains médicaments prescrits pour le Parkinson ayant des effets indésirables comme l'agressivité.

De plus, il traite ma mère comme une esclave, hurle sur elle, l'empêche de dormir, l'insulte, etc...

C'est parce qu'il est en pleine confusion mentale et ne la reconnaît plus comme étant sa femme mais comme une personne étrangère et hostile sur laquelle il passe sa rage.

Est-il possible de trouver un autre hébergement pour votre mère à titre temporaire ? Si elle ne vit plus avec votre père pendant quelque temps, il sera possible de mettre en avant que votre père est particulièrement exposé au danger, sans personne pour le secourir s'il tombe.

C'est mettre le père en danger s'il chute et ne peut pas se relever.

Il existe une solution de répit, le baluchonnage, solution onéreuse, 1 000 euros la semaine par chez moi.

Voyez aussi d'urgence les services sociaux.

Cela me paraît urgent à moi aussi. Ils ont l'habitude de situations compliquées.

Bon courage à vous et surtout à votre mère qui doit être épuisée.

Par TUT03

Bonjour

par expérience, il faut passer par une hospitalisation sous contrainte à la demande d' un tiers (vous) de votre père, qui va inclure des soins psy et des soins somatiques, qui pourra déboucher sur une admission en ehpad dans une unité adaptée avec accord du juge de tutelles car demande de mise sous protection simultanée urgente (sauvegarde de justice)

l'un et l'autre sont des décisions difficiles à prendre mais il en va de la protection et de l'intérêt de tous, votre père et votre mère

bon courage à vous

Par Isadore

C'est mettre le père en danger s'il chute et ne peut pas se relever.

Certes, mais on ne va pas obliger une victime de violences conjugales à rester sous le même toit que son mari sous prétexte que celui-ci, qui refuse de se soigner, a besoin d'une présence.

Si une personne, apte à donner son avis, refuse des soins et un hébergement adapté, légalement c'est son droit le plus absolu. Mais c'est aussi sa responsabilité. Légalement il n'y a non assistance en danger que si une personne fait face à un péril grave et imminent. Les proches n'ont juridiquement aucune obligation de se préoccuper d'un risque hypothétique, même s'il est probable.

L'idéal serait de pouvoir le raisonner, mais en attendant le plus urgent est de mettre la victime à l'abri.

Ma mère a eu récemment une affaire semblable à gérer. C'était un mari qui a essayé plusieurs fois de tuer son épouse. Couple âgé, problèmes de santé, le mari ne voulant pas quitter le logement, un médecin qui disait ne pas pouvoir soigner le mari sans son consentement, les services sociaux se retranchant derrière le droit de la personne à choisir son lieu de vie.

Ça c'est fini avec un des fils qui a pris sa mère chez lui et averti les services sociaux que la famille ne s'occuperait plus du père. Le service d'aide à domicile a rendu son tablier, et la situation s'est miraculeusement décoincée. Les autorités ont découvert que l'état de ce monsieur justifiait une hospitalisation sous contrainte et qu'ensuite il ne faudrait pas le laisser rentrer chez lui.

Il ne faut pas sous-estimer les risques de drames liés à l'épuisement du conjoint maltraité mais aussi à son déni ou son désir de protéger l'auteur des violences (qui sont ici dus à un trouble causé par la maladie, ce qui rend la situation encore plus tragique).